



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
DU MINISTÈRE DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Paris, le 27 avril 2026

**ORION 26 : le ministère des Armées et des Anciens combattants conduit un premier exercice de réquisition pour renforcer la préparation de la Nation à l'hypothèse d'un engagement majeur**

- Organisé par la Direction générale de l'armement (DGA), en lien avec l'armée de Terre, cet exercice se déroule du 27 au 30 avril 2026, sur les sites de Clermont-Ferrand (Puy de-Dôme) et de Moulins (Allier) de la 13e base de soutien du matériel de l'armée de Terre (13e BSMAT).
- Intégré à ORION 26, exercice majeur de préparation des armées à un engagement de haute intensité, il teste la mise en action temporaire des personnes physiques, des entreprises, des biens et des services issus du tissu économique civil local.
- Cette étape constitue la première mise en œuvre concrète des dispositions du code de la défense relatives aux réquisitions rénovées par la loi de programmation militaire 2024-2030, qui prévoient notamment la réalisation d'exercices et d'essais avec l'industrie afin de tester les dimensions administratives, juridiques et opérationnelles de la réquisition.
- Elle s'inscrit pleinement dans la construction d'une « DGA de combat », capable

**d'appuyer, dans la durée, la montée en puissance de la base industrielle et technologique de défense (BITD) et des capacités nationales nécessaires à l'effort industriel de défense, y compris en cas d'engagement majeur.**

Dans le cadre d'ORION 26, le ministère des Armées et des Anciens combattants conduit, du 27 au 30 avril 2026, un premier exercice de réquisition sur les sites de Clermont-Ferrand et de Moulins de la 13e BSMAT, rattachée au service de maintenance industrielle terrestre (SMITer).

Cet exercice s'inscrit dans une démarche de préparation, d'anticipation et d'entraînement. Il s'agit de tester, dans l'hypothèse d'une urgence ou d'une crise, que les outils prévus par le code de la défense sont opérationnels.

La loi de programmation militaire 2024-2030 a rénové le régime des réquisitions pour les besoins de la défense et de la sécurité nationale. Ce régime permet, lorsque les conditions de crise ou d'urgence sont réunies, d'imposer la mise à disposition temporaire de personnes physiques ou morales, de biens ou de services nécessaires à l'effort de défense. Ces moyens peuvent répondre directement aux besoins de l'État ou appuyer des acteurs concourant à cet effort, notamment lorsque la montée en puissance de la production, du soutien ou du maintien en condition opérationnelle des équipements militaires supposent des ressources supplémentaires dont ils ne disposent pas.

Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une réquisition au sens strict mais d'un exercice, pour lequel les participants ont été recensés puis convoqués pour réaliser l'exercice. Le but est de tester les différentes étapes administratives et pratiques à mettre en œuvre, en organisant la coordination, sur une durée limitée, d'entreprises, de personnes, de biens et de services issus du tissu économique civil local, afin d'appuyer la montée en puissance de la 13e BSMAT dans le cadre d'un scénario de projection d'une division sur un théâtre d'engagement majeur.

Un tel exercice s'inscrit pleinement dans la transformation souhaitée par la ministre des Armées et des Anciens combattants d'une « DGA de combat », au service de la réactivité, de la résilience et de la montée en puissance de l'effort industriel de défense. Les enseignements tirés permettront d'appuyer la préparation du wargame de l'industrie de défense prévu en juin 2026.

*« Face au retour de la guerre de haute intensité en Europe, notre responsabilité est de préparer nos armées, notre industrie de défense et l'ensemble des capacités de la Nation. ORION 26 s'inscrit dans cette exigence : anticiper, s'entraîner et éprouver nos outils.*

*Dans la haute intensité, la capacité à durer repose autant sur le front que sur l'arrière. L'usine doit être notre première arme : la préparation de l'industrie de défense conditionne notre capacité à produire, réparer, régénérer et soutenir nos forces armées dans la durée.*

*Ce premier exercice de réquisition s'inscrit dans cette logique. Il participe de la construction d'une DGA de combat, capable d'appuyer la montée en puissance de l'industrie de défense et de coordonner, le moment venu, les ressources nécessaires à l'effort industriel de défense. »*

Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants

## **Contact médias**

Direction générale de l'armement

Service de presse

[dga.presse.fct@def.gouv.fr](mailto:dga.presse.fct@def.gouv.fr)

09 88 68 18 83

SIRPA Terre

[sirpat.medias@gmail.com](mailto:sirpat.medias@gmail.com)

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

[media@dicod.fr](mailto:media@dicod.fr)

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense

DICOD

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15